Réunion avec la mairie d'Ornex, à propos d'un aménagement cyclable sur la RD78G entre le rond-point d'Ornex et le hameau de Möens

Monsieur Durant, département
Madame Husselstein, Mr. Delavenne, Mr. Giriat, mairie d'Ornex
Mr. Imobersteg, mairie de Prévessin-Möens
Mr. Quaglia, APiCy

Mairie d'Ornex, Vendredi 25 novembre 2016, 15h00 - 16h30 environ

Discussion sur un aménagement cyclable sur la RD78G entre le rond-point d'Ornex et le hameau de Möens.
Les communes de Prévessin et Ornex se coordonnent pour réaliser un aménagement cyclable, permettant un rabattement sur la station du BHNS qui sera installée vers le rond-point d'Ornex. La largeur de la voirie ne permet pas de faire une piste en site propre dans chaque sens. Une piste existe déjà sur le tronçon nord de la route d'Ornex, à Prévessin, dans la direction Prévessin-Ornex[1]. L'option est soit de faire une piste bi-directionnelle sur le côté nord de la route, soit de continuer la piste unidirectionnelle sur le côté nord et faire une bande cyclable dans l'autre sens. Le trafic est d'environ 2500 véhicules/j, la vitesse est de 50 km/h. La discussion est assez rapide, tout le monde s'accorde sur le fait de prolonger la piste cyclable unidirectionnelle qui existe sur la partie nord de la route, et de faire une bande cyclable pour l'autre sens de circulation. Cette configuration où les cyclistes circulent dans le même sens que les véhicules évite les problèmes difficiles des croisements avec d'autres voiries et d'insertion sur la chaussée. Cette configuration évite aussi de mélanger un double sens de circulation de cycles avec des piétons, la piste existante étant mixte.
APiCy rend attentif au fait que des véhicules stationnent régulièrement sur l'emprise prévue, et qu'il faut s'attendre à avoir du stationnement illicite sur les aménagements cyclables qui seront réalisés. La commune préfère ne pas mettre en œuvre de dispositifs statiques (potelets, etc.) qui gênent les travaux d'entretien de la voirie (déneigement, etc.) mais est consciente de ce problème.

Autre sujets : aménagements Ornex

- Rue de Collex, étroite et à sens unique : APiCy demande s'il serait possible de la fermer à la circulation motorisée, notamment dans le cadre de la prochaine véloroute qui passera ici. Cette portion de route est très utilisée entre autres par les promeneurs et peu utile pour les autos. La fermer à la circulation permettra aussi de diminuer les coûts d'aménagement de la véloroute, qui pourrait simplement passer sur la voirie existante, sans autre aménagement.
    - La mairie veut maintenir cette portion de route pour les voitures dans le sens descendant, comme actuellement. La véloroute passera plutôt en bordure du champ au-dessus de la route.

- Route de Trelleboux (site de la future vélo-route): Aucune indication de limite vitesse en venant d'en bas.

1 https://www.openstreetmap.org/#map=13/46.1748/5.9650&layers=C

- Il n'y a pas de limite de vitesse particulière sur cette section, c'est le 50 km/h général qui s'applique. APiCy propose de passer cette section à 30 km/h, étant donnée l'étroitesse. La mairie va voir.

- On nous a signalé des rues en sens-unique où la vitesse est limitée à 30 km/h ou moins, mais où manque la signalisation permettant la circulation des cycles à double-sens. C'est le cas par exemple des pommiers (derrière les Arcades) limité 20km/h mais sans indication de double-sens cyclable.
  - Sur l'exemple donné de la rue des Pommiers, il s'agit d'une voirie privée. Cependant, étant ouverte au public, la signalisation correcte devrait être mise en place. La mairie va adresser un courrier au propriétaire pour lui demander de la mettre en place.

- Lotissement dans l'angle rue des Pralets/rue de Villard[2]. Souvent les voitures se garent sur le trottoir, et bloquent le cheminement des écoliers allant à l'école.
  - Apparemment, ce problème a déjà été identifié, et les personnes qui faisaient ça ont été prévenues et ne le font plus. Signaler à la mairie, photo à l'appui, si cela se reproduit.

- Avenue de Vessy : à peine la bande cyclable a été marquée sur la chaussée, celle-ci a été coupée pour les travaux du nouvel immeuble, et elle n'a pas été refaite.
  - Les travaux ont effectivement dégradé le marquage peu de temps après qu'il a été fait. Un nouvel immeuble va être construit, l'aménagement de la zone sera repris et finalisé une fois les travaux terminés.

Illustration 1: Avenue de Vessy: la bande cyclable a été effacée il y a plusieurs mois lors des travaux de construction de l'immeuble, sans être refaite depuis.

2 http://www.openstreetmap.org/?mlat=46.28309&mlon=6.08395#map=19/46.28309/6.08395

- Rue du Père Adam : Il y a beaucoup de stationnement illégal, sur les trottoirs, les places handicapées, la piste cyclable. C'est vraiment la loi du plus fort qui prime. N'est-il pas possible de faire quelque chose ?
    - La mairie est en train d'étudier la possibilité d'avoir un policier municipal au moins à temps partiel, en partage avec une autre commune. Cela permettra sans doute via la verbalisation de mettre fin à ces pratiques.
- Rue du Père Adam : Les deux arceaux vélos installés sont régulièrement utilisés par des scooters, qui en bloquent l'accès, sans que ça leur soit utile car ils ne s'y attachent pas. APiCy propose de disposer les arceaux avec moins d'espace entre eux (80 à 90 cm sont suffisants) ce qui permet d'en mettre plus et évite que les scooters se glissent entre. Il faudrait aussi mettre d'autres arceaux, marqués comme places vélos, et d'autres places pour les 2-roues motorisés.
    - Avec la mise en place des conteneurs à ordure, les espaces prévus pour mettre les bennes des résidences ne sont plus utilisés. La mairie va voir si elle peut utiliser ces espaces pour augmenter l'offre en stationnement 2 roues, en séparant l'offre pour vélos de celle pour les deux-roues motorisés.
- Avenue de Vessy face au Greta: les 2 arceaux vélos sont très utilisés, il y a souvent 4 vélos fixés dessus. APiCy propose que d'autres arceaux soient installés à proximités pour répondre à la demande.
    - La mairie approuve et va voir ce qu'elle peut faire.